MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 10 septembre 2024, la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 591-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 493-2007**

Conformément aux dispositions législatives applicables, le Règlement ci-haut mentionné a fait l'objet de certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro 1730-2024 délivré par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, **le 9 octobre 2024**.

Ce règlement est donc entré en vigueur à la date de l'émission de ce certificat de conformité.

Ce règlement peut être consulté, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit en s'adressant à la Mairie située au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Fait à Saint-Joachim-de-Shefford, ce 15 octobre 2024.

Original signé par

_____

France Lagrandeur, gma
Directrice générale et greffière-trésorière